

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CADOURS

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU 13 JUIN 2024

A

18 HEURE 00

Ouverture de la séance :

L'An deux mille vingt-quatre le treize Juin à 18 heures 00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT, Président.

Date de la convocation : 28/05/2024

Secrétaire de séance : BONNECAZE François

Présents : LAFFONT Didier, PONTAC Michèle, BEGUE Bernard, BEGUE Henri, SACAREAU Régine, SIMON Catherine, BARTHE Paulette, BONNECAZE François, LAVERNE Cécile, INGHILLERI Maryse.

Absents excusés : AUDIBERT Jérôme

Ont donné pouvoir :

LISTE DES MEMBRES	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	☐	☒	☐
PONTAC Michèle	☒	☐	☐
SACAREAU Régine	☒	☐	☐
SIMON Catherine	☒	☐	☐
INGHILLERI Maryse	☒	☐	☐
BARTHE Paulette	☒	☐	☐
BEGUE Bernard	☒	☐	☐
BEGUE Henri	☒	☐	☐
LAFFONT Didier	☒	☐	☐
BONNECAZE François	☒	☐	☐
LAVERNE Cécile	☒	☐	☐

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Administration du centre communal d'action sociale.

Il est proposé au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de désigner Mr BONNECAZE François

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS précédent.

(Le compte rendu est corrigé en séance).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le compte rendu et invite le Président et le (la) secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote : 10 Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Ordre du jour (Rapporteur M. Le Président)

- PRIX DES REPAS PORTÉS AU DOMICILE DES PERSONNES AGÉES OU A MOBILITÉ RÉDUITE
- AIDE FINANCIÈRE

Point à rajouter à l'ordre du jour :

PRIX DES REPAS PORTÉS AU DOMICILE DES PERSONNES AGÉES OU A MOBILITÉ RÉDUITE DÉLIBÉRATION N°20240613-06

Madame PONTAC Michèle, Vice-Présidente du CCAS de Cadours, expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la délibération fixant le prix des repas portés au domicile des personnes âgées, ou à mobilité réduite de Cadours.

Ce service a pour vocation d'améliorer la vie quotidienne des personnes en leur proposant des repas équilibrés et variés compte tenu des besoins nutritionnels de chacun.

Elle rappelle que la gestion du service est prise en charge par la commune, la préparation des repas est assurée par un prestataire extérieur.

La livraison des repas est assurée par les services de la Poste. Un règlement adapté au service est mis en place.

Mme PONTAC propose le maintien du prix des repas à 10.50 €. Ce prix sera révisé au moins une fois par an,

Les opérations comptables seront effectuées par le budget du CCAS.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration

- **Accepte** le maintien du prix des repas à 10.50 €

Vote : 10 Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

AIDE FINANCIÈRE

DÉLIBÉRATION N°20240613-07

Madame Michèle PONTAC, Vice-Présidente du CCAS, expose à l'Assemblée que la Direction de l'Action Sociale Territoriale du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adressé au CCAS de

la commune une demande d'aide financière de 300 € pour l'achat d'une machine à laver, pour une personne de la commune qui rencontre des difficultés financières.

Madame est bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé, sous curatelle. Elle est locataire d'un logement privé.

Elle perçoit 80 € par semaine pour ses besoins essentiels.

Madame a contracté plusieurs dettes sa curatrice gère, sous forme d'échéanciers.

Compte tenu de cette situation, une aide ponctuelle de 300 € est demandée au CCAS de Cadours pour l'achat d'une machine à laver car son logement est très peu équipé.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration

- **Accepte** la prise en charge d'une partie de l'achat d'un lave-linge pour un montant de 300 €

Cette somme sera versée directement à sa curatrice pour l'achat de l'électroménager.

Vote : 10 Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Fin de commission à 18H20.

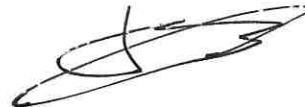
Le Président du CCAS de Cadours

Didier LAFFONT

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Laffont'.

Le Secrétaire de séance

François BONNECAZE

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Bonnecaze'.

